



Plainte déposée contre Laurent Fabius, Victor Fabius et Maël de Calan

COMMUNIQUE DE PRESSE 8 février 2022. Quelles sont vraiment les relations entre McKinsey et nos institutions publiques ? La Ligue Nationale pour la Liberté des Vaccinations s'inquiète de possibles conflits d'intérêts, d'éventuels prise d'intérêt illégale et trafic d'influence.

Notre association vient de déposer une plainte auprès du Procureur de la République de Paris pour faire la lumière sur d'éventuelles infractions, lourdes de conséquences pour la santé des Français. Plusieurs faits pourraient relever de manquements au devoir de probité et motivent notre plainte.

- Les lois successives sur le passe sanitaire puis vaccinal ont été validées, en dernier lieu, par les « Sages » du Conseil Constitutionnel. Les décisions de cette juridiction ont permis de « valider et réaliser » la « stratégie et la logistique vaccinale » du gouvernement, élaborées sur les conseils de la firme McKinsey. Laurent Fabius, président de cette institution, a siégé dans toutes les décisions juridiques liées à la crise sanitaire du covid-19. Nous considérons qu'il aurait dû s'abstenir de prendre part aux votes et se « déporter » : en effet, Victor Fabius, son fils, est directeur associé de la firme McKinsey, co-auteur de plusieurs analyses sur la crise sanitaire. Selon la Ligue, il s'agit là d'un conflit d'intérêt.
- Une autre personne, Maël de Calan, joue un rôle qui nous paraît ambigu : Président du conseil départemental du Finistère, il est aussi un représentant en France du cabinet McKinsey. A quel titre a-t-il exposé la stratégie gouvernementale le 23/12/2020 lors d'une visioconférence avec le Ministre de la Santé, les directeurs des Agences régionales de santé et les directeurs d'hôpitaux ?
- Les missions de la firme McKinsey dépassent la simple logistique mais semblent concerner toute la stratégie vaccinale : la commission d'enquête sénatoriale sur la gestion de la crise sanitaire pointe une « intervention massive » de McKinsey dans la mise en œuvre de la politique vaccinale du gouvernement. Cette commission a demandé communication des contrats de missions. L'action publique est-elle toujours indépendante et menée dans l'intérêt général des Français ? La Ligue redoute un trafic d'influence au sein de nos institutions.

Nous avons déposé plainte pour prise d'intérêt illégale, complicité, recel de prise d'intérêt illégale et de trafic d'influence, avec Me Philippe Autrive, avocat au Barreau de Paris, le vendredi 4 février 2022. Notre avocat a sollicité le « dépaysement » au Pôle National Financier du Parquet de Paris.

Pour en savoir plus : www.infovaccin.fr, rubrique Communiqué de presse.